



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-371**

Séance publique du

16 décembre 2020

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201216- lmc1183567-DE-1-1
Date de signature : 18/12/20
Date de réception : vendredi 18 décembre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : PRESTATIONS DE POSE, DÉPOSE, ENTRETIEN ET ENTREPOSAGE DES ILLUMINATIONS TEMPORAIRES - DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC

Le 16 décembre 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESEA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENZI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.



DEPARTEMENT OPERATIONS
JURIDIQUES COMPLEXES ET
CONTROLE ET SUIVI DES
PROCEDURES CONTENTIEUSES
Direction de la Commande Publique

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 16 DÉCEMBRE 2020

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis VINCENT

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : PRESTATIONS DE POSE, DÉPOSE, ENTRETIEN ET ENTREPOSAGE DES ILLUMINATIONS TEMPORAIRES - DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Afin de couvrir son besoin en illuminations temporaires installées sur le domaine public communal durant les fêtes de fin d'années, pour la période de 2021 à 2024, la Ville d'Aix-en-Provence envisage de passer un marché ayant pour objet la pose, la dépose, l'entretien et l'entreposage des illuminations temporaires propriétés de la commune.

Le marché prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à prix mixte.

Une partie des prestations sera rémunérée par un prix global et forfaitaire, et une autre par des prix unitaires, pour la pose et la dépose, commandés par bons de commande, sans montant minimum ni maximum de commande.

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification, pour une durée initiale d'1 an, reconductible tacitement pour 3 périodes d'1 an.

Les montants prévisionnels sont :

- De 35 000 € HT par an pour la partie forfaitaire (soit 140 000 € HT sur 4 ans) qui rémunèreront les frais d'entreposage et d'entretien des illuminations,
- De 250 000 € HT par an pour la partie à bons de commande (soit 1 000 000 € HT sur 4 ans) qui rémunèreront la pose et dépose des illuminations.

Le montant total prévisionnel sur toute la durée du marché est donc de 1 140 000 € HT.

La procédure de passation appliquée sera la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert et les critères pour le jugement des offres seront pondérés de la manière suivante :

- Prix des prestations à 60 %
- Valeur technique à 40 %

En application de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant : *"Lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ou de cet accord-cadre. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ou de l'accord-cadre."*

En procédant ainsi, la Ville sera en mesure, après attribution par la commission d'appel d'offres, de signer le marché avec le prestataire retenu.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics après attribution par la Commission d'Appel d'Offres à signer ledit marché et tous les documents s'y rapportant, ainsi que les éventuels avenants, avec les opérateurs économiques retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

DL.2020-371 - PRESTATIONS DE POSE, DÉPOSE, ENTRETIEN ET ENTREPOSAGE DES
ILLUMINATIONS TEMPORAIRES - DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE DU
MARCHE PUBLIC-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

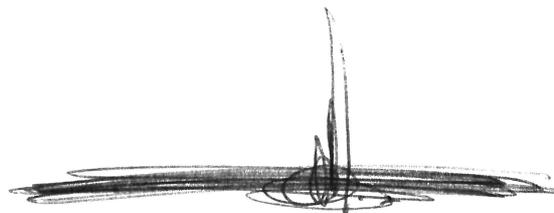
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 18/12/20
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»